

## DÉLIBÉRATIONS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D81-2019

Séance du 28/11/2019 – Convocation du 19 novembre 2019

Compte rendu affiché le 6 décembre 2019

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

**Présents :**

Valérie GLATARD, Youcef BOUREZG, Claire LEBAHAR, Hélène SORREL-DUNAND, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Annick PAKLOGLOU, Sylviane CARISSIMI, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO.

**Absents représentés**

Michel MATHEY par Michel HU ; Myriam MARMONIER par Christine PERRIN-ESSERTAISE ; Tameur GUENNAT par Hélène SORREL-DUNAND ; Maria DA SILVA-PIRES par Marine MATHEY ; Marc GRAZIANA par Xavier LAURE ; Laurent BUFFARD par Gilbert PETITJEAN ; Jean-Claude FABRE par Youcef BOUREZG ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	17
Votants	25
Exprimés	25

#### **Objet : Approbation de la programmation 2019-2020 du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité et du Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents**

Dans le cadre de sa politique éducative, la commune de Neuville-sur-Saône est engagée dans un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S) ainsi que dans le Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (R.E.A.A.P). Ces dispositifs, cofinancés par la Ville et la Caisse d'Allocations familiales du Rhône, permettent la mise en place d'actions d'accompagnement à la scolarité pour les enfants de 6 à 16 ans et de soutien à la parentalité avec la participation des établissements scolaires et des associations locales.

En 2019/2020, trois actions ont été retenues et sont programmées dans le cadre de ces dispositifs :

Pour le C.L.A.S (*accompagnement scolaire*) :

- Accompagnement éducatif et scolaire, soutien à la parentalité, projet porté par la Confédération Syndicale des Familles (CSF) de Neuville-sur-Saône avec un axe d'accompagnement collectif et un axe individuel à domicile,
- Jeux de société et accompagnement scolaire, projet porté par la mairie de Neuville-sur-Saône (secteur périscolaire), à destination des enfants de CP, utilisant le jeu comme support d'apprentissage des mathématiques, dans les écoles élémentaires publiques de la commune. Ce projet avait déjà été programmé en 2018-2019 mais n'avait pas pu être mis en œuvre pour des raisons d'organisation interne.

R.E.A.A.P (*accompagnement des parents*)

- Interventions thématiques de soutien à la parentalité, projet porté par le service politique de la ville de la mairie de Neuville-sur-Saône – Atelier d'échanges avec les parents à partir d'outils ludiques et conviviaux dans les quartiers politique de la ville.

Le budget prévisionnel de la programmation 2019/2020 est le suivant :

	Coût total prévisionnel des actions	Coût net pour la commune	Autres participations		Autres financements	Mise à disposition de personnel	Contributions volontaires
			Caf du Rhône	Participation usagers			
C.L.A.S	34 066€	8699 €	9 787 €	6 500 €	3 678€	3 375€	2 027€
R.E.A.A.P	5 260 €	2 260€	2 000 €		1000 €		
<b>Total</b>	<b>39 326€</b>	<b>10 959€</b>	<b>11 787€</b>	<b>6 500€</b>	<b>4 678€</b>	<b>3 375€</b>	<b>2 027€</b>

Dans le cadre de cette programmation, il convient de conclure avec chaque association une convention cadre de partenariat et de financement, jointe en annexe, et définissant leurs interventions et leurs engagements.

Le montant des subventions prévisionnelles allouées au regard des actions programmées par chacune des associations partenaires ainsi que les modalités de versement sont précisées dans les conventions de partenariat selon la répartition ci-dessous :

Structure porteuse de l'action	Subvention accordée 2019/2020	Versement prévisionnel décembre 2019	Versement prévisionnel juillet 2020
<b>C.S.F. – Neuville-sur-Saône</b>	<b>7 477 €</b>	2 243€	5 234€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget communal,
- VU le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité et le réseau d'Écoute et d'appui et d'accompagnement à la parentalité,
- **VALIDE la programmation du dispositif C.L.A.S et du R.E.A.A.P,**
- **VALIDE l'attribution des subventions allouées dans le cadre de ce dispositif,**
- **PRÉCISE que ces dépenses figurent à l'article 6574 du Budget Communal,**
- **DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2020, dans la limite de 5300 €,**
- **AUTORISE Madame le Maire à solliciter les financements permettant la réalisation des actions 2019-2020,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions de partenariat,**
- **AUTORISE Madame le Maire à prendre toute mesure relative à l'application de la présente décision.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 28 novembre 2019  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.

**Acte rendu exécutoire après**

- Dépôt en Préfecture le 3 décembre 2019
- Publication ou affichage le 3 décembre 2019

**Valérie GLATARD, Maire.**

